

Un arrosage antisocial: (l'initiative «AVSplus» face aux faits)

30.06.2016

D'un coup d'oeil

Pourquoi l'initiative «AVSplus» de l'Union syndicale suisse affaiblit-elle l'AVS au lieu de la renforcer? Lisez notre fiche d'information.

Lancée par l'Union syndicale suisse (USS), l'initiative AVSplus réclame une hausse de 10% de toutes les rentes AVS. A l'appui de cette exigence, le syndicat explique que les rentes n'ont pas véritablement augmenté depuis 40 ans. Dans de nombreux cas, affirme-t-il, les rentes actuelles n'assurent plus un niveau de vie décent durant la retraite. Le premier pilier doit donc être renforcé. Les initiants ajoutent que si les besoins vitaux des rentiers sont couverts correctement, alors moins de personnes seraient tributaires des prestations complémentaires. Ainsi que l'ont décidé le Conseil fédéral et le Parlement, cette initiative doit être rejetée pour les trois raisons suivantes :

Garantir la santé financière de l'AVS plutôt qu'en étendre les prestations

En 2014, et pour la première fois de son histoire, l'AVS a dépensé plus qu'elle n'a encaissé. C'est notamment dû au fait que les retraités vivent plus longtemps. Il s'agit d'une évolution réjouissante, mais qui conduit à une prolongation de la période de versement des rentes. À cela s'ajoutent l'arrivée de la génération des baby-boomers à l'âge de la retraite et l'entrée des jeunes sur le marché du travail. En bref, le nombre de rentiers AVS augmentera alors que celui des travailleurs cotisants sera en baisse. En raison de cet allongement de l'espérance de vie et du nombre croissant de bénéficiaires de rentes par rapport à la population active, l'AVS connaît déjà un problème structurel. Il s'accroîtra avec les années et provoquera une perte de 7.5 milliards de francs à l'horizon 2030.

Afin d'assurer la pérennité de l'AVS, d'épargner les rentiers et de préserver les cotisants, il est nécessaire de repenser le système par une réforme structurelle totale – le projet Prévoyance 2020 actuellement en cours de traitement au Parlement fédéral – et non par une augmentation forfaitaire des rentes qui ne résoudra pas le problème de fond. Il est important de pouvoir garantir les rentes, plutôt que les étendre.

L'augmentation des rentes coûterait des milliards

Selon l'initiative, tous les retraités, sans exception, percevraient une augmentation de 10% de leur rente AVS, qu'ils soient aisés ou qu'ils bénéficient de prestations complémentaires. Cette rallonge de rente est une erreur qui coûte cher. En effet, l'acceptation de l'initiative obligerait à trouver chaque année 5.5 milliards de francs supplémentaires d'ici 2030. Ce montant s'ajouterait donc au déficit de 7.5 milliards de francs déjà prévisible et creuserait ainsi un gouffre de près de 13 milliards de francs chaque année. Selon les initiants, l'augmentation des rentes devrait être financée par une augmentation des cotisations salariales. Mais il serait injuste de prélever des milliards de francs sur les salaires de la génération à venir ! Il ne serait pas correct de faire peser cette charge supplémentaire sur les jeunes familles qui joignent déjà difficilement les deux bouts à la fin du mois.

L'initiative ne profite pas aux rentiers modestes

L'AVS est l'assurance sociale la plus solidaire. Les personnes ayant de hauts salaires financent bien plus fortement l'AVS que ce qu'elles en retirent à la retraite. C'est ainsi qu'elles participent aux rentes des personnes moins aisées. C'est une excellente chose ! Tout le contraire des changements absurdes que l'initiative AVSplus pourrait provoquer chez les rentiers modestes. En effet, les bénéficiaires actuels des prestations complémentaires AVS ne seraient en aucun cas favorisés par l'initiative. Comme la rente AVS augmenterait, les prestations complémentaires seraient inévitablement réduites dans la même proportion. Au final, pour neuf bénéficiaires de prestations complémentaires sur dix, il n'y aurait pas plus d'argent dans le portemonnaie à la fin du mois. Pour les personnes perdant tout droit aux prestations complémentaires en raison de la hausse de leur rente, soit un bénéficiaire de prestations complémentaires sur dix, la situation serait encore plus défavorable. D'une part, leur facture d'impôt pourrait augmenter, les rentes AVS étant imposables, contrairement aux prestations complémentaires. D'autre part ces personnes pourraient voir leur subvention à la prime d'assurance-maladie se réduire. Elles perdraient aussi le droit au remboursement des frais de maladie et d'invalidité et ne seraient plus exonérées de la redevance Billag.

Si les auteurs de l'initiative pensent aider les rentiers modestes au moyen de cette initiative, ils se trompent manifestement de voie : celle-ci ne favorise finalement que les rentiers qui n'en ont pas besoin.

Plus d'arguments et d'informations contre l'initiative AVSplus sous www.avsplus-non.ch.